

# Repas livrés à domicile

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, toute modification ou annulation de la commande d'un repas doit être annoncée

**48 heures avant le portage de repas ;**

passé ce délai le repas sera facturé au tarif en vigueur.

**Pour les repas du vendredi et du week-end,** qui sont livrés le vendredi, le délai de modification et/ou annulation est fixé au mercredi

**Pour les repas du lundi,** le délai de modification et/ou annulation est fixé au vendredi

Service repas et diététique, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,  
tél. 022 420 23 00